

### QUELLE EST LA PROCEDURE POUR S'INSCRIRE ?

Quatre étapes sont nécessaires.

#### 1) Obtenir la validation de votre responsable hiérarchique

Les formations pouvant être suivies sur votre temps de travail, elle nécessite la validation de votre supérieur hiérarchique. Il est donc important de l'informer de votre démarche notamment, pour convenir de votre temps de formation et, lui présenter les conditions matérielles de réalisation de la formation (information de l'équipe sur votre temps de formation, renvoi du poste téléphonique, ...)

#### 2) Procéder à votre inscription sur votre self-mobile

Vous inscrire sur le self-mobile selon la même procédure que pour une inscription en présentiel

**NB : vérifier, après votre inscription sur le self, que votre supérieur a bien validé votre demande**

#### 3) Créer votre compte (si ce n'est déjà fait)

En effet, à ce stade, le self-mobile n'est pas interfacé avec la plateforme « Mentor ». Il faut donc créer votre compte sur la plateforme.

Pour cela, reportez-vous à la fiche «modalités de création d'un compte MENTOR »,

**Important :** Pour la création de votre compte, veillez à préciser le ministère de l'agriculture comme entité de rattachement principale.

En effet, seules certaines formations sont accessibles aux agents du ministère. Sans ce rattachement, l'application ne pourra pas faire le lien et vous donner accès à la session souhaitée ;

#### 4) Vous inscrire à une formation sur Mentor

Après votre authentification, sur la page d'accueil du site Mentor, pour retrouver une des formations retenues par la DACFC, faites une recherche avec une partie du titre dans **la barre de recherche**.

*Exemple : inscription à la formation « L'essentiel de l'Union européenne »*

mentor.gouv.fr  
La plateforme interministérielle de formation

Offre de formation Isabelle Henry

Vérifier que vous êtes bien authentifié.e

Inscrire la formation recherchée dans la barre de recherche

Union



Cliquer sur l'encart

1 formation trouvée

Exporter (0)

union



L'essentiel de l'Union européenne

Proposée par DGAFP

Pour mieux connaître la construction européenne, les institutions, les mécanismes de décisions et l'élaboration du budget.



→ Ouverture de la page présentant la formation :

Valeurs de la république

Proposée par Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique

 Produite par IGPE et Collège d'Europe



Pour mieux connaître la construction européenne, les institutions, les mécanismes de décisions et l'élaboration du budget.

**A l'issue de cette formation, j'aurais des connaissances sur la création, l'organisation et le fonctionnement des institutions européennes.**

Je saurais notamment :

• Identifier les éléments essentiels de la construction européenne :

[Lire la suite](#)

### Sessions

Cliquer dans le cadre

L'essentiel de l'Union européenne

Accès permanent



Cliquer sur inscription

L'essentiel de l'Union européenne

Accès permanent

Contenu

Termes de

L'essentiel de l'Union européenne

→ L'essentiel de l'Union européenne

📅 25/02/2022

👤 Public cible : Tout agent souhaitant améliorer ses connaissances.

👥 Accompagnement :

Inscription

Annuler

En cas d'abandon de la démarche, cliquer sur la roue en haut à droite de l'écran qui ouvre la fenêtre « me désinscrire »



👤 Me désinscrire de L'Union européenne

## CONSEILS POUR LE SUIVI D'UNE FORMATION EN AUTONOMIE


- > Planifier, en concertation avec votre responsable, votre formation en équilibrant votre temps entre votre auto-formation et votre temps de travail.
- > Bloquer concrètement les créneaux de la formation dans votre calendrier.
- > S'efforcer à de respecter le calendrier de travail fixé.
- > Communiquer à votre équipe de travail que vous êtes en formation.
- > Eteindre votre mobile et renvoyer votre poste téléphonique.
- > « Oublier » vos courriels.
- > Suivre la formation régulièrement en veillant à se focaliser uniquement sur celle-ci (ne pas faire une autre activité en même temps)
- > Ne pas surcharger votre journée. Il vaut mieux privilégier la régularité que la quantité.
- > Choisir un lieu de formation propice à l'apprentissage.
  - Si vous choisissez de vous former sur site, indiquez sur votre porte que vous êtes en formation ou trouvez un espace propice dans lequel vous ne serez pas dérangé.e
  - Si vous êtes en télétravail, installez-vous au calme.
- > Prenez le temps. Il est important d'aller à votre rythme, de revenir sur les notions non comprises, pour lesquelles vous avez eu des difficultés ou que vous n'arrivez pas à retenir.

## A L'ISSUE DE LA FORMATION MENTOR

Il est nécessaire d'évaluer la formation, ce qui vous permettra d'accéder à **vos** **attestation de suivi**.

Cette **attestation** est disponible dans l'onglet « Conclusion » que vous retrouverez dans le sommaire de la formation (cf ci-dessous)

Avant de terminer



La formation est désormais terminée

Les objectifs étaient les suivants :


- Être capable d'expliquer et d'accompagner toutes les phases de la mise en place du télétravail
- Savoir comment évaluer la capacité à devenir télétravailleur et comment se positionner en tant que manager de télétravailleurs
- Disposer d'outils d'accompagnement pour cette mise en oeuvre et d'une base de ressources

Nous vous invitons à **évaluer la formation** et nous dire si elle a répondu à vos objectifs ; ce qui permettra d'afficher et de **télécharger votre attestation de formation**.

[Donnez votre avis sur cette formation](#)

Durée **5 min**

Modalités

 Individuel


1. Retours d'experte
2. Rôles du manager demande de télétravail
3. Outils pour la mise en place du télétravail
4. Cadre juridique

Pour aller plus loin

**Conclusion**

Progression

Passer la souris sur la barre pour obtenir plus d'informations.

 [Mon attestation de participation](#)

**Pour l'intégration de cette formation dans l'historique de formation de votre self-mobile :**



Pensez à transmettre l'attestation à la DACFC à l'adresse suivante :  
[formation.continue.administration.centrale.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:formation.continue.administration.centrale.sg@agriculture.gouv.fr)

LA DACFC enregistrera les participations dans le self-mobile tous les 3 mois.